



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 66015

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quel a été le nombre de prestations effectuées en 2004 par chacune des formations musicales des armées.

## Texte de la réponse

La liste relative au nombre de prestations effectuées en 2004 par chacune des formations musicales des armées et de la gendarmerie nationale figure dans les tableaux récapitulatifs suivants :

FORMATIONS MUSICALES de l'armée de terre	NOMBRE de prestations
Région terre Ile-de-France	
Musique principale de l'armée de terre (1)	111
Musique de la région terre Ile-de-France (1)	96
Région terre nord-est	
Musique de la région nord-est (1)	94
Musique du 43e régiment d'infanterie (1)	78
Fanfare du 1er régiment de tirailleurs	40
Fanfare du régiment de marche Tchad	15
Fanfare du 1-2e régiment de chasseurs	4
Fanfare du 501-503e régiment de chars de combat	8
Fanfare du 12e régiment d'artillerie	34
Fanfare du 40e régiment d'artillerie	15
Fanfare du 3e régiment d'hélicoptères de combat	17
Fanfare du 35e régiment d'infanterie	0

Fanfare 3e régiment de hussards	0
Fanfare du lycée militaire d'Autun	Prestations réservées à l'école
Région terre sud-est	
Musique de la région terre sud-est (1)	132
Musique de la légion étrangère (1)	54
Fanfare du 1er régiment de spahis	27
Fanfare du 27e bataillon de chasseurs alpins	18
Fanfare du 92e régiment d'infanterie	41
Fanfare de l'école d'application de l'artillerie	30
Région terre sud-ouest	
Musique de la région terre sud-ouest (1)	42
Fanfare du 1er régiment de hussards parachutistes	29
Fanfare du 1er régiment de parachutistes d'infanterie de marine	44
Fanfare du 503e régiment du train	33
Fanfare du 126e régiment d'infanterie	2
Région terre nord-ouest	
Musique de la région terre nord-ouest (1)	84
Fanfare de la 9e brigade légère blindée d'infanterie de marine (1)	71
Fanfare du 6e régiment du génie	55
Fanfare du Prytanée militaire de La Flèche	Prestations réservées à l'école
Total pour l'armée de terre	1 174
(1) Formations musicales de l'armée de terre composées de militaires exerçant exclusivement la fonction de musicien.	

FORMATIONS MUSICALES de l'armée de l'air	NOMBRE de prestations
Musique de l'air - Paris	140
Musique de la région aérienne Nord - Dijon	72

Musique de la région aérienne Sud - Bordeaux-Mérignac	86
Total pour l'armée de l'air	298
FORMATIONS MUSICALES de la marine nationale	NOMBRE de prestations
Musique principale des équipages de la Flotte de Brest	252
Musique principale des équipages de la Flotte de Toulon	335
Total pour la marine nationale	587

FORMATIONS MUSICALES de la gendarmerie nationale	NOMBRE de prestations
Garde républicaine	
Orchestres	107
Choeur de l'armée française	55
Musique du 1er régiment d'infanterie	599
Fanfare du régiment de cavalerie	45
Gendarmerie mobile	
Musique complète	275
Total pour la gendarmerie nationale	1 081

S'agissant de l'armée de terre, les formations musicales composées de militaires exerçant exclusivement la fonction de musicien effectuent naturellement plus de prestations que les formations constituées de militaires dont la fonction principale n'est pas de servir en qualité de musicien, les intéressés exerçant cette activité à titre ponctuel au sein de leur unité. Cette situation explique les disparités constatées dans le nombre de prestations effectuées par ces différentes formations musicales de l'armée de terre.

Les formations musicales de l'armée de l'air, de la marine nationale et de la gendarmerie sont pour leur part uniquement composées de militaires exerçant la fonction de musicien à titre exclusif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66015

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mai 2005, page 5493

**Réponse publiée le :** 19 juillet 2005, page 7086